

Changement de prénom

La demande de changement de prénom s'adresse aux personnes de tout âge si elle justifie d'un intérêt légitime.

La demande de changement de prénom s'adresse aux personnes de tout âge.

- › Pour les mineurs, le représentant légal doit compléter le dossier.
- › Pour les mineurs de 13 ans ou plus, la demande doit être accompagnée d'une attestation recueillant son consentement.
- › Il est possible de supprimer ou ajouter un prénom ou encore d'en inverser l'ordre.
- › Un dossier est à retirer auprès du service état civil (avec ou sans rendez-vous) ou en téléchargeant le formulaire sur le site internet service-public.fr :
- › pour les majeurs [🔗](#)
- › pour les mineurs [🔗](#)
- › Le dépôt du dossier doit se faire dans sa commune de résidence ou sa commune de naissance, sur rendez-vous.

EN SAVOIR PLUS

- › Pour en savoir plus sur le changement de nom de famille [🔗](#)

CONTACT

PÔLE RESSOURCES HUMAINES ET FINANCIÈRES, AFFAIRES
PUBLIQUES
**SERVICE AFFAIRES CIVIQUES ET JURIDIQUES –
ÉTAT-CIVIL**

Hôtel de Ville
Allée Gaston Rodrigues

33170 Gradignan

 0556756500

 0556756502

 0556756512

 Courriel



MAIRIE DE GRADIGNAN

Allée Gaston Rodrigues
CS 50105
33173 Gradignan cedex

Téléphone :

+33 (0) 5 56 75 65 00

HORAIRES :

- » le lundi de 13h à 19h
 - » du mardi au vendredi de 8h à 16h
 - » le samedi de 9h à 12h (permanence État Civil uniquement)
-